

Le 12 avril 2017

L'honorable A. Raynell Andreychuk, sénatrice
Présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce
international
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Courriel : raynell.andreychuk@sen.parl.gc.ca

Je vous écris au nom d'Amalgamated Dairies Limited (ADL) concernant l'étude du projet de loi C-30 par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Tous les exploitants de fermes laitières de l'Île-du-Prince-Édouard sont propriétaires membres d'ADL et dépendent d'elle pour traiter et commercialiser la quasi-totalité du lait qui est produit dans cette province. Cette responsabilité exige d'ADL qu'elle soit à l'affût de tous les signaux du marché et qu'elle réagisse en conséquence, que ces signes proviennent des consommateurs ou qu'ils soient liés à des accords commerciaux internationaux. ADL a pris acte de l'annonce de l'AECG et s'est affairée depuis à préparer ses activités pour s'adapter aux changements qui auront lieu consécutivement à la mise en œuvre de cet accord.

La mi-année approche à grands pas, et le moment de la mise en œuvre est une source de préoccupation pour ADL. Bien qu'elle appuie sans réserve le rôle du Comité dans l'étude en profondeur de ce projet de loi, ADL s'inquiète des répercussions que pourrait avoir une mise en œuvre en fin d'année. Les entreprises recevant des quotes-parts de contingent d'importation auront besoin d'avoir suffisamment de temps pour pouvoir s'approvisionner et vérifier l'aptitude des fournisseurs. L'intégration de ces importations supplémentaires sur le marché canadien devra être effectuée de manière ordonnée pour minimiser la désorganisation du marché. En règle générale, les trois à quatre derniers mois d'une année constituent le moment le moins propice au lancement commercial de produits. Si le projet de loi n'entre pas en vigueur sous peu, l'industrie de même qu'ADL feront face à des risques accrus de désorganisation en raison des difficultés qui seront causées par le moment où aura lieu l'entrée en vigueur.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs programmes pour aider l'industrie laitière canadienne à s'adapter aux changements qui découleront de l'entrée en vigueur de l'AECG. Les modalités de ces programmes ne prendront effet que lorsque l'AECG entrera en vigueur. ADL est en mesure d'agir sur différents fronts, notamment en ce qui concerne les investissements dans de nouvelles technologies, l'automatisation et l'augmentation de la capacité de transformation. Ces investissements permettront non seulement de créer de nouveaux emplois et davantage de postes spécialisés dans le domaine de la transformation, mais aussi d'appuyer des investissements de l'ordre de millions de dollars qui seront effectués

par les exploitants de fermes laitières. L'ampleur de ces investissements reste à être déterminée et dépendra de la disponibilité de ces programmes fédéraux.

ADL espère que le Comité tiendra compte des points abordés dans la présente lors de ses délibérations. Nous prions par ailleurs respectueusement le Comité de conclure rapidement son étude du projet de loi.

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, mes salutations distinguées.

James Bradley
Chef de la direction
Amalgamated Dairies Limited

c.c. Marie-Ève Belzile, greffière du Comité
Sénateur Percy Downe